POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS ;

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis miraire. - Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit lue payé d'avance. - Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES. 3 heures 13 minutes du matin, Poste. Omnibus. soir,

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir

Express.

Omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit). Omnibus-Mixte.

9 - 50 -- 47 soir, Omnibus.

Poste.

PRIX DES INSERTIONS : Dans les annonces 20 c. la ligne. Dans les réclames 30 Dans les faits divers 50 Dans toute autre partie du journal. 75

ON S'AHONNE A SAUMUEZ, Au Burrau du Journal, place du Marché-Noir, et

Au Burrat du Journal, place du Marche-Noir, et chez M^{me} Assailly, MM. Javaud et Milon, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, Laffite-Bullier et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Gazette de la Croix prêche avec enthousiasme l'union de la Prusse et de l'Autriche :

« L'alliance des deux grandes puissances allemandes, dit-elle, n'a pas seulement été la meilleure et la plus efficace réforme de la con-Adération germanique, elle a été en même temps l'évènement politique le plus significatif et le plus fécond de l'époque contemporaine. Trop longtemps on avait essayé des deux côtés de marcher l'un sans l'autre ou même l'un contre l'autre. »

Et la Gazette de la Croix ajoute avec une exaltation qui finit par un trait comique :

« Toutes les deux ont reconnu par expérience la vérité que leur alliance seule est capable de relever l'Allemagne, et chacune des deux grandes puissances elles-mêmes, au degré de puissance et d'influence qui est dû au nom allemand. Dès le premier essai, elles ont réussi de la façon la plus surprenante! Plus d'Olmutz, plus de Villafranca, tant que les drapeaux prussiens et autrichiens flotteront à côté les uns des au-

» L'alliance des puissances occidentales qui menaçait depuis si longtemps la paix et le droit public de l'Europe, est devenue si silencieuse et si muette qu'on dirait que les « représentants de la civilisation » sont complètement déroutés. Cen'est plus Londres ni Paris, c'est Vienne et Belin qui sont aujourd'hui les lieux où se décident les destinées de l'Europe! Tenons donc lien ferme à cette nouvelle acquisition. »

La « nouvelle acquisition » a besoin d'être tenue ferme », en effet, car elle est un de

ces rêves qui échappera aux solides mains allemandes comme s'échappe un rêve ou une illu-

Mais revenons aux réalités. Les Prussiens continuent à exploiter le Jutland. On voit arriver dans le Sleswig des détachements de chevaux enlevés aux propriétaires jutlandais, et, d'après le Nouvelliste de Hambourg, voici comment on procède:

« Un détachement de cavalerie prenait le devant et était suivi d'un détachement d'infanterie. On entourait les fermes ou les hameaux; on réunissait dans une prairie tous les chevaux qui s'y trouvaient; on choisissait les meilleurs et on laissait les autres. Les militaires qui ont pris part à cette expédition se plaignent de la méchanceté et du fanatisme dont les paysans jutlandans beaucoup d'autres. » destonod noithem

Il paraît que ces malheureux paysans se permettaient de trouver peu agréable l'enlèvement des dernières ressources qui leur restent.

On écrit de Copenhague, le 8 août :

Avant-hier, le roi a passé en revue le 18º régiment et le 2º bataillon du 3º d'infanterie, rangés en bataille dans la rue des Goths (Gothengade. Chrétien IX a été accueilli, avec un hurrah neuf fois répété, par ces troupes qui ont pris part aux combats de Missunde, de Dybbol et d'Alsen. Le roi a remercié ces soldats de la bravoure qu'ils avaient déployée en face de l'ennemi et de la discipline dont ils avaient fait preuve durant la campagne.

On écrit de Paris, le'11 août, au Phare de la Loire:

L'archevêque de Vienne, M. de Rauscher, a été l'instituteur de l'empereur d'Autriche et de ses frères. Ce passé pédagogique lui donne certains droits qui sont quelquefois embarrassants pour son souverain. Ce prélat vient d'adresser un amendement aux fidèles de son diocèse par lequel il appelle leur zèle à souscrire à l'emprunt romain que le Saint-Père a émis le 26 mars de cette année. Ce cardinal-archevêque ne s'occupe pas de prouver la nécessité de ces cinquante millions. Le pape les demande; il les lui faut.

La lettre pastorale de M. de Rauscher est exclusivement pleine d'invectives à l'adresse de Victor-Emmanuel qui y est appelé l'allié des brigands et des conspirateurs.

Le mandement de l'archevêgue de Vienna journal officiel de Turin en publie quelques passages, et déclare que toutes les violences et les injures qu'ils contiennent sont indignes du caractère sacerdotal. Le journal officiel ne tiendrait pas ce langage si le mandement autrichien avait passé inaperçu et si le public turinois ne s'en était pas ému.

Je conviens que cet incident a en soi peu de gravité, mais c'est souvent de la sorte que s'engagent les plus grosses querelles. S'il fallait remonter à l'origine de toutes les guerres auxquelles nous avons assisté, je suis certain que, dans la plupart des cas, on ne trouverait, au début, que des incidents sans gravité, des minuties, des riens dont on ne comprend la portée que plus tard.

On assure que le prince Napoléon ne sera de retour à Paris qu'après le départ du roi d'Espagne. Son beau-frère, le prince Humbert, n'arrivera également à Paris qu'après le 21 août. Les représentants d'Espagne en Angleterre. en Belgique et dans les autres pays voisins de de la France, viendront à Paris pendant le sé-

jour qu'y fera l'époux de la reine Isabelle. Les ministres de l'intérieur et de fomento accompagneront le roi jusqu'à la frontière, prenant part à la solennité internationale de l'ouverture du chemin de fer du Nord. L'infant don Henri et le marquis del Duero, qui sont à Saint-Sébastien, assisteront à cette solennité.

On m'écrit qu'une amélioration marquée vient de se déclarer dans la santé de Garibaldi. qui inspirait ces jours ci de véritables craintes à ses amis. On peut espérer avec d'autant plus de raison le rétablissement complet du général. S'Caprera.

Les nouvelles que nous recevons de Tonis vont jusqu'au 3 août. La situation n'a pas notablement changé dans la régence, et le bruit court que la paix, dont les négociations se poursuivent, ne se fera pas dans les conditions posées par le beyo semb al rua isnic resonon

A Matar, les Arabes se sont répandus dans les marchés, le jour de la foire, et ont enlevé tout ce qui s'y trouvait, bœufs, moutous, chevaux, chameaux, etc. Cette petite expédition ne s'est pas accomplie sans fusillade, et il en est résulté des morts et des blessés. Quant aux insurgés des environs de Sonsse, ils continuent leurs déprédations et se battent parfois entre eux pour se faire la main.

Le corps envoyé par le bey de Tunis contre les insurgés est campé à Boggia, mais il n'a pas été battu par les Arabes, ainsi qu'on l'a

PROHEBEROM.

LE CLOS DES PEUPLIERS.

(Suite.)

Jules Prugnot épousa une jeune orpheline à qui ses parents avait laissé une petite fortune évaluée à douze mille francs. Ils eurent un fils, Julien; mais a naissance causa la mort de sa mère. Elle mourut enlui donnant le jour.

Jules Prugnot avait pour sa femme une de ces aflections que rien ne peut briser et qui vivent avec le souvenir de l'être aimé. Il repoussa toutes consolations et se renferma dans la douleur. Ni les douces paroles de son frère, ni la présence de son fils ne purent lui faire reprendre le goût de la vie; son ime n'appartenait déjà plus à la terre, et son corps, privé de cette substance immatérielle qui faisait sa lorce, s'avança chaque jour vers la tombe. Le petit Julien n'avait pas encore quatre ans lorsqu'il perdit

L'abbé Prugnot prit l'enfant chez lui et le confia ux soins de Marguerite, qui eut pour l'orphelin la

tendresse d'une véritable mere. L'excellente fille, dont le cœur privé d'amour s'était engourdi, ne tarda pas à le sentir battre à la voix de l'enfant; elle connut toutes les émotions de la maternité, elle en eut les joies et les craintes. En un mot, elle de-

Lorsque Julien eut atteint sa huitième année, l'abbé Prugnot commença à s'occuper de son éducation. Il s'appliqua à lui enseigner le bien et à tenir son esprit constamment éloigné de la pensée du mal L'elève se montra docile aux leçons du maltre. et ses facultes se développèrent dans l'admiration des

Chaque jour il servait la messe de son oncle avec un recueillement et une pitie qui rejouissaient le cœur du bon curé.

-- Mon neveu, se disait-il souvent, a toutes les qualités désirables pour entrer dans les ordres : il sera certainement un jour un ardent apôtre de la religion et un des ministres les plus zélés de l'Eglise.

Il cherchait à communiquer ses idées à l'enfant en lui parlant quelquefois à ce sujet.

Julien l'écoutait avec attention et répondait toujours :

- Oui, mon oncle, je serai curé comme vous.

L'abbé Prugnot embrassait alors son neveu, e, dans son enthousiasme, il le voyait dejà avec la mitre sur la tête.ob sever of agilut. M. 189"3

at School Oh) Allhan, je l'aime bien.

Julien avait douze ans. Un jour, par une belle soirée du mois de juin , il sortit de Villebelle portant un livre sous son bras et se dirigea vers la Meuse, qui passait à une demi-lieue du village. Il s'assit au bord de l'eau, le dos appuyé contre le trone d'une verne, ouvrit son livre et s'enfonca

Il lisait depuis une heure environ, lorsque des cris joyeux attirèrent son attention. Il tourna la tête, et. à travers les branches entrelacées d'une haie d'aubépine, il aperçut plusieurs petites filles courant et jouant sur le gazon. La plus âgée pouvait avoir dix ans.

- Ah! les, jolies boules blanches, s'écria tout-àcoup une des petites filles, en montrant à ses compagnes un arbrisseau dont les branches, garnies de fleurs d'une forme sphérique, se miraient dans la

- Ce sont des boules de neige, dit une autre

- Des boules de nerge! quel joli nom, reprit une

- Je voudrais bien en avoir une, dit la première petite fille en regardant les fleurs avec envie.

Et moi aussi ! a fa . aathay noo ab

o - nitneroll gatts

Et toutes répétèrent :

- Et moi aussi ! negs'a la . a ol A Janua l'autan

- Je vais vous en donner, dit alors la plus grande en s'avançant vers l'arbuste.

De la place où il était, Julien regardait la gracieuse enfant et ne perdait pas un de ses mouvements.

Elle appuya sa main gauche sur une branche et se penchant sur la rivière, elle chercha à cueillir des boules de neige qui se balançaient à un mêtre audessus de la surface de l'eau. Mais la branche, trop faible pour supporter le poids de son corps, se brisa. L'enfant poussa un cri de terreur et disparut sous l'eau.

Les autres petites filles, effrayées, s'enfuirent en criant et appelant au secours.

Heureusement Julien savait nager. Le courageux enfant ne calcula point si sa force pouvait lui permettre de sauver la jeune fille. Il jeta son livre . ôta ses souliers, se débarrassa de sa veste, sauta pardessus la haie et plongea dans la rivière.

annoncé, parce qu'il n'y a pas eu de combat.

On a dit à tort que les escadres française et italienne étaient sur le point de partir. Il en sera ainsi dès que la paix sera faite, mais, pour le moment, l'escadre française s'est renforcée de deux navires, et les vaisseaux italiens attendent des vivres, ce qui ne laisse pas supposer qu'ils se préparent à quitter la

En Danemark, l'opposition continue au sein des chambres à préparer une manifestation parlementaire contre les conditions de la paix.

Le folkting a adopté par 36 voix contre 20 une motion de M' Hage, tendant à charger une commission de faire à l'assemblée un rapport sur les explications que le ministère a fournies au sujet des préliminaires de la paix et de l'armistice.

Cette commission déclarera évidemment que les explications du gouvernement sont ou ne sont pas satisfaisantes : la chambre se prépare donc à formuler une approbation ou un blâme à l'égard des actes politiques du roi.

Il y a évidemment un fait grave, et il est impossible de ne pas remarquer ce qu'a de difficile la situation du souverain qui est placé entre ces deux conditions pénibles : subir d'un côté une paix onéreuse, et de l'autre encourir un blame de son parlement. Le supigisal de

de la France, viendment à l'aris pendant le sa-

Les journaux du parti catholique, en Belgique, prennent avec assez de résignation leur défaite électorale, et le Journal de Bruxelles engage « ses amis politiques à ne point désespérer de l'avenir. » si massas.

A Florence devait avoir lien, le 11 courant, une assemblée populaire pour demander la dissolution du parlement italien.

Le gouvernement de Turin a fait publier à Florence un avis officiel qui interdit cette assemblée, dont le but était inconstitutionnel, par la force. " hosnin elle serait dissince

Les promoteurs du meeting florentin-ont formulé diverses protestations, mais l'assembleen'a pas eu lieu. Al man dibe

and Il faut reconnaître que le gouvernement d'un pays serait la plus complète anarchie, si les réunions populaires pouvaient se prononcer ainsi sur la durée des sessions législatives ou sur la dissolution d'un parlement.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le Moniteur de l'Armée :

« Par décrets, signés au palais de Saint-Cloud, le 8 août 1864 :

» M. le général de division Desvaux, commandant la division de Constantine, est nommé sous-gouverneur de l'Algérie, en remplacement l

de M. le général de division de Martimprey, chargé par intérim du gouvernement général;

» M. le général de division Périgot, commandant la 16º division militaire, est nommé commandant de la province de Constantine, en remplacement du général Desvaux. »

- On écrit de Mende, le 8 août

« Notre canton a été ravagé, le 6 au soir, par un véritable cataclysme. La masse d'eau tombée a profondément raviné les points culminants et déterminé en divers endroits la chute d'énormes avalanches de terre, ce qui ne s'était jamais vu dans le pays. Le flanc de la montagne qui domine une propriété appelée la Bagatelle a fait un mouvement vers la rivière du Lot. Les maisons voisines ont élé envahies par les terrains détrempés; mais heureusement personne n'a péri; tout s'est borné à des dégâts matériels. Les pertes occasionnées par la chute de ces avalanches de terre sont très-grandes.

» La magnifique récolte que nous avions encore sur pied est con plètement anéantie. C'est un véritable désastre pour notre malheureux pays. On cite parmi les communes qui ont le plus souffert celle de Balsièges, dont la ruine

est presque complète.

» La circulation est interrompue sur un parcours de douze kilomètres environ des routes impériales nos 68 et 107. Son rétablissement présentera de sérieuses difficultés. Les communications sont de même interceptées sur un grand nombre de chemins vicinaux, ce qui est très-préjudiciable aux habitants de la contrée. Les diligences ne circulent plus et le service des dépêches se fait à cheval. L'autorité supérieure a pris les mesures nécessaires pour que cet état de choses se prolonge le moins possible.

- Nos agriculteurs intelligents se préoccupent beaucoup, depuis quelques temps, des services que la météorologie peut rendre à l'agriculture. Ils se disent que le télégraphe qui avise la marine d'un orage pourrait aussi prévenir le fermier et lui épargner souvent de

Vous ne serez donc pas etonné d'apprendre qu'une commission nommée par le conseil de la Société d'agriculture a proposé de décerner en 1866 deux prix destinés aux deux meilleurs mémoires sur l'application de la météorologie aux questions agricoles.

Chronique Locale.

La solennité du 15 août a été célébrée avec tout l'éclat accoutumé. Dès dimanche, de nombreux visiteurs arrivaient de toutes parts, et hier matin, les routes qui rayonnent autour de Saumur étaient convertes de voyageurs et d'attelages.

De loin, ces joyeux campagnards entendaient la voix du canon qui tonnait dès l'aube matinale et le roulement de la Diane que battaient dans nos rues les tambours des pompiers. Ils avaient hâte d'arriver, et bien leur en a pris, car le programme avait été modifié; quelque peu de retard et ils eussent perdu la revue et le chant du Te Deum. A neuf heures, en effet, la compagnie de pompiers, la troupe de ligne et l'Ecole de cavalerie étaient sous les armes sur le quai de Limoges.

La revue a été passée par toutes les autorités militaires et civiles de notre ville. Aussilôt après le défilé, pendant lequel les cris de Vive l'Empereur ont retenti, le cortége s'est rendu à l'église Saint-Pierre pour assister au Te Deum habituel.

A 10 heures, chacun rentrait chez soi, les troupes regagnaient leurs casernes. La liste des réjouissances publiques pour le matin était remplie et on attendait les jeux du soir.

Ces rejouissances ont commencé à 2 heures par les régates. Ce spectacle a un intérêt tout particulier: des bras vigoureux, venus de toutes les villes voisines, luttaient avec courage, et le succès des vainqueurs n'arrêtait point les joyeux épanchements des vaincus. Le temps ne nous permet pas de donner les noms des héros dans cette joute. de dans cette

Chaque course était suivie d'un de ces morceaux d'harmonie que l'on aime toujours à entendre, surtout quand ces œuvres sont interprétées par les jeunes artistes formés par M. Brück, dont le talent a acquis une juste renommée. Ce n'est pas seulement pendant les régates que ces brittantes symphonies ont été admirées. Le soir, pendant le feu d'artifice, les accords se mêlaient aux détonations de la poudre.

Ce seu n'a peut-être pas répondu à l'attente générale, il avait été annoncé comme devant être resplendissant. Beaucoup de spectateurs ont éprouvé une déception. Il est vrai que l'artificier de Paris peut se rejeter sur l'astre de Phœbé, qui brillait d'un éclat inaccoutumé et faisait perdre tout le charme des fusées, bombes, artichauts, etc. Un magnifique pormention honorable.

Le feu d'artifice a été tiré sur la rive droite de la Loire, en face du quai de Limoges. Cet emplacement sera sans doute définitivement choisi pour ces spectacles pyrothecniques. Ils inspirent des craintes sérieuses pour la ville de Saumur.

Un de nos concitoyens, qui a voulu cacher son nom, les expose dans une lettre adressée à M. Paul Ratouis, et que nous n'avons pu insérer dans notre dernier numéro.

« Saumur, le 14 août 1864.

» Mon cher rédacteur,

» J'ai reçu, à la campagne, d'un correspondant inconnu, mais Saumurois, une lettre que je vous transmets.

» Les reflexions qu'elle contient sur l'empla-

cement à donner au seu d'artifice sont si bien déduites par lui-même qu'elles n'ont pas besoit d'une autre plume pour les faire apprécier de nos concitoyens.

» Je dirai seulement à ce bienveillant lecteur que dans mes causeries j'émets des idées d'intérêt local sans prétendre, en quoi que a soit, m'immiscer dans l'administration de la ville.

» Néanmoins mes rapports affectueux ave l'autorité municipale, et l'importance des reflexions contenues dans cette lettre, n'or déterminé à la communiquer à nos administrateurs qui déjà, en prévision d'accidents, avaient choisi un autre emplacement.

» Agrécz l'assurance de mes civilités after tneuses. » PAUL RATOUIS. »

Voici la lettre qu'a reçue M. Paul Ralouis: * Le 10 août 1864.

» Monsieur,

- » Permettez à un simple lecteur de vos agréables causeries, de l'Echo saumurois, de vous adresser quelques reflexions au sojet de l'emplacément que l'on choisit encore celle année pour placer le feu d'artifice de la let
- » Ces reflexions, Monsieur, si vous les trouviez justes, je serais bien aise de vous les voir exposer à nos concitoyens, avec l'autorité de votre nom et le charme de votre style, plus élégant que le mien; elles auraient alors, j'en suis persuadé, l'importance qu'elles mérilent qu'on leur donne.
- » Comme bien des personues de notre de (ceci dit sans critique aucune de l'administration), je trouve que le seu placé sur le quaide Limoges offre des inconvénients qu'il importe de signaler. D'abord, il est facile de reconnaltre que chaque sois qu'il est situé en cet en droit, la majeure partie de la population massée sur le quai, se faisant obstacle à elle même, ne peut jouir que très-imparfaitement du coup d'en des principales pièces, qui sont souvent placées en regard de l'Hôtel-de-Ville; seules, les personnes rangées sur la place du Marché, et très-près, voient complètement; encore jouissent-elles des premières places à la condition de braver les baguettes enflammés qui retombent en cet endroit.
- » Un inconvénient beaucoup plus sérieux que celui que je viens de signaler, est la possibilité d'allumer dans les basses rues et le quartier St-Pierre de redoutables incendies: les fusées, surtout celles du bouquet qui termine la sête, laissent tomber sur toute celle partie de la ville une pluie d'étincelles pouvant facilement en occasionner plusieurs. La proximité du Château, où chacun sait qu'une quantité considérable de poudre est gardéem dépôt, rend aussi ce danger plus grand, surtout quand on considère que le vent de l'ouest, celui qui règne le plus habituellement dans

Il saisit l'enfant, la serra contre lui, et, tout en lui soutenant la tête hors de l'eau, il regagna la terre en nageant d'un seul bras. L'espoir de sauver la petite fille triplait ses forces. Au moyen de quelques racines découvertes, et en s'aidant de ses pieds et de ses genoux, il parvint à sortir de l'eau et à retirer l'enfant. Alors, il s'agenquilla près d'elle et se pencha sur son corps pour s'assurer qu'elle n'avait pas cessé de vivre. Un faible soupir s'échappa de la poitrine de la jeune fille ; elle était sauvée. I off

Julien poussa un cri de joie et s'evanouit. 19816 Un instant après, les parents de la petite fille, avertis par ses jeunes amies, arriverent. Jugez de leur surprise et de leur bonheur en la voyant étendue à côté de Julien, privee de sentiment, mais vivant

Les deux enfants furent transportés à la maison où l'on s'empressa de leur donner les premiers soins pendant qu'un domestique montait à cheval pour courir à Villebelle chercher le medecin et prevenir l'abbe Prugnot.

En reprenant ses sens , la jeune fille regarda autour d'elle avec etonnement. Est soules els expens

- Ou suis-je? dit-elle d'une voix affaiblie.
- Dans ta chambre, mon enfant, repondit sa

mère, et je suis près de toi.

- Ah! je me souviens... Je suis tombée dans la rivière. Qui donc m'a retirce?

- C'est M. Julien, le neveu de M. le curé.

- M Julien! Oh! maman, je l'aime bien. Où est-

- Il est ici ; seulement , il est un peu malade.

- Je voudrais bien le voir.

- Quand tu seras remise tout à-fait, tu pourras le

Le médecin arriva. Il examina les deux malades et leur trouva un peu de fièvre ; mais il assura que le repos suffirait pour les retablir, et que le lendemain ils seraient sur pied.

M. l'abbe Prugnot passa la nuit près de son neveu. A son reveil, Julien le vit debout devant son

- Eh bien ! mon ami, comment te trouves-tu? lui demanda le prêtre en l'embrassant,

- Tout-à-lait bien, mon oncle; je ne me sens plus aucun mal.

- Peuses-tu être assez fort pour te lever?
- Oni, mon oncle?

M. l'rugnot avait eu la précaution d'envoyer chercher à Villebelle des habits pour son neveu. Julien

s'habilla, et ils passèrent dans la salle à manger, où M. Ramon les attendait pour déjeuner. Mme Ramon et Mile Thérèse, complètement rétablie, ne tarderent pas à paraître.

Julien sut loué, slatté et caressé; la petite Thérèse et sa mère l'embrassèrent plusieurs fois, et M. Ramon lui serra les mains comme s'il eût voulu les briser. Après le déjeuner, il lui dit :

- Je n'oublierat jamais ce que vous avez fait pour nous hier, monsieur Julien. Sans vous, nous serions aujourd'hui dans les larmes et le désespoir. Ma fille vous doit la vie; ma femme et moi, nous vous devons le bonheur de nos vieux jours. Comptez donc sur notre éternelle reconnaissance. Il n'y a pas trèsloin de Villebelle ici; venez nous voir souvent; la maison du Clos des Peupliers sera toujours ouverte pour vous, et on vous y recevra comme un fils.

Julien alla très-souvent au Clos des Peupliers ; il y passait des journées entières dans la societé de Mm. Ramon et de sa fille. Une étroite amitié s'établit entre les deux enfants, amitie encouragee par Mme Ramon qui avait donné à Julien une place dans son cœur à côté de Thérèse.

- Aimez-vous, mes enfants, leur disait cette bonne mère, aimez-vous bien, aimez-vous toujours.

Et, lorsqu'elle les voyait marcher l'un près d l'autre, sous les grands arbres du jardin, courir en se donnant la main ou sourire en se regardant, elle éprouvait une jouissance infinie; de douces larmes voilait ses yeux, et elle se disait tout bas :

- Comme ils sont beaux ! comme ils sont heureux! Ah! puissent-ils s'aimer toujours ainsi!

En grandissant, les deux enfants devinrent plu réserves l'un pour l'autre, mais leur affection ne lut pas moins tendre; si elle ne se trahissait plus par leurs paroles, leurs cœurs en sentaient mieur la

Julien atteignit sa seizième année. L'abbé Prugnot pensa qu'il etait temps de s'occuper de l'avenir de son neveu.

- Mon chez Julien, lui dit-il un matin, nous allons nous separer pour quelque temps ; tu vas aller

- Je m'habituerai difficilement à vivre loin de vous, mon oncle, mais puisqu'il le faut... - Tu desires toujours être prêtre, n'est-ce

- Mes dé-irs sont les vôtres, mon oncle,

- C'est bien, mon garçon, dans buit jours nous aux soins de Marguerite, qui eut pol

noire pays, y peut porter des étincelles. Quelle catastrophe si le Château était incendié!don a ch la guaqui ab tuamitaces

Il faut donc prendre toutes les précautions imaginables pour que le fil qui retient cette véritable épée de Damoclès suspendue sur la tèle des Saumurois, ne se rompe pas. Et puis n'oublions pas nous-mêmes de mettre en pratique cette recommandation que nous faisons aux enfants, de ne pas jouer avec le feu.

. En placant le seu d'artifice de Saumur, dans tout autre endroit que le quai de Limoges, on procurera aux habitants un plaisir complet et une sécurité parfaite

» Faites de ces réflexions, Monsieur, ce que bon vous semblera, el recevez, je vous prie, mes très humbles civilités,

» Un Saumurois. »

A l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, a reparti entre divers Musées un certain nombre d'outrages de peinture et sculpture provenant des commandes et acquisitions faites par le service des Beaux-Arts. Parmi ces musées se trouvent ceux d'Angers et de Saumur.

Par décret en dale du 11 août, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nominés dans l'ordre impérial de la Légiond'Honneur, au grade de chevalier :

M. Ferme, maire de Chinon, membre du conseil général d'Indre et-Loire;

M. Goulet, chef de division à la préfecture de Maine et Loire, alangon, T3000 .

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Goder. ALCOHOL STATE OF THE PARTY OF T

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'AUBE.

Présidence de M. Pouget, conseiller à la cour impériale de Montpellier.

a as thought on anthon

Audience du 8 août. | singels 69

AFFAIRE DES TROUBLES DE TOULOUGES. -- MEUR-TRES ET TENTATIVES DE MEURTRES. - DIX ACCUSES.

Les débats de cette importante affaire se sont ouverts aujourd'hui, à sept heures du matin. La foule qui encombrait de bonne heure les abords du Palais-de-Justice envahit, aussitôt que les portes sont ouvertes, la salle d'audience, trop étroite pour la contenir tout

On sait qu'à la suite de faits regrettables qui ont eu lieu dans le département des Pyrénées-Orientales, à l'occasion des élections de 1863, une instruction eut lieu; elle eut pour résultat le renvoi des dix personnes devant la cour d'assises. Les jurés qui auraient dù connaître de cette cause étaient ceux des Pyrénées-Orientales, mais la cour de Cassation, par ar-

En quittant son oncle, Julien prit le chemin du

- Je ne pourrai bientôt plus vous voir, Thérèse,

- C'est donc bien vrai , vous voulez être curé?

Une nuance de tristesse se repandit sur le visage

- Je ne sais pas comment cela se fait, reprit-elle

au bout d'un instant, joi envie de pleurer, je ne

Le jeune homme regarda Therèse avec surprise;

sa tristesse et ses paroles lui causèrent une vive emo-

tion; il comprit vaguement que se faire prêtre serait

se séparer delle pour toujours, et qu'elle était né-

- Therese, vous avez raison, s'écria t-il, je ne

dit-il assez tristement à la jeune fille.

- C'est l'intention de mon oncle.

- J'entre au seminaire dans huit jours.

voudrais pas que vous fu-siez curé, Julien.

cessaire au bouheur de sa vie.

dois pas être cure, je ne veux pas l'être.

Le soir même, Julien dit à M. Prugnot :

- Pourquoi donc, Julien?

Clos des Peupliers.

de la jeune fille.

rêt en date du 29 avril dernier, a cru devoir dessaisir cette cour d'assises pour cause de suspicion légitime et renvoyer les accusés devant le jury de l'Aubent doing band us de que

Les accusés sont les nommés : parametres

Jacques Lambert, dit Jeseph, dit Pounet de Père-Tam, journatier, âgé de quarante-trois

Antoine Lambert, dit Tam, journalier, âgé de ving!-huit ans;

Joseph Bonafos fils, dit Pounet de Pau Manont, journalier, âgé de trente-sept ans;

Guillaume Bonafos, dit Guilhem, journalier, âgé de vingt deux ans;

Jacques Bonafos, journalier, âgé de vingtneuf ans;

Joseph Vidal, dit Pou da l'Abansade, journalier, âgé de quarante-quatre ans;

Joseph Jacques Estrades, dit Cassine, journalier, âgé de trente-quatre ans ;

Jean Pons, journalier, âgé de trente-huit

Jacques Benezet, dit la Galine, journalier, âgé de vingt-trois ans;

Michel Estève, dit Philippe, dit Salus, journalier, âgé de trente trois ans ;"

Tous sont nés et demeurent à Toulouges, canton et arrondissement de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales,

Les accusés dits durantistes, au nombre de six, ont pour défenseurs M. Labat, du barreau de Carcassonne, et Astié, du barreau de Toulouse; les accusé dits pereiristes, au nombre de quatre, sont défendus par My Bertrand père du barreau de Montpellier; Tournayre, du barreau de Toulouse; Fourés et Fages, du barreau de Carcassonne.

Voici en quels termes M. le procureur général expose les faits de la procédure instruite contre les accusés :

- « Le département des Pyrénées-Orientales a été, en 1863, plus profondément troublé que tout autre par la vivacité extrême apportée dans les élections au Corps-Législatif. Deux partis puissants s'étaient formés : l'un, dévoué aux intérêts de M. Durand, ancien député; l'autre, favorable à la candidature de M. Isaac Péreire. La commune de Toulouges, entre autres, où la famille Durand possède des propriétés importantes, était l'une de celles où les passions s'étaient dans chaque parti le plus violemment surexcitées.
- » Les durantistes et les pereiristes, ainsi appelés en français, et surnommés cames éluents (jambes luisantes), les seconds porches venuts (porcs vendus), étaient, dans cette commune, en nombre à peu près égal. M. Pereire ayant été élu, les manifestations de triomphe de ses partisans irritèrent profondément leurs adversaires, et ceux-ci, à leur tour, ne ménagèrent point les pereiristes quand cette élection fut annulée, Enfin, l'animosité était à son comble entre les deux partis rivaux, quand, à la date du 9 janvier 1864, la seconde élection de M.

Pereire fut validée par le Corps Législatif. Des chansons insultantes, des injures, des provocations, avaient été depuis longtemps échangées, malgré les précautions prises par l'administration, et une rixe générale était devenue imminente; elle éclata dans la soirée du 17 janvier dernier.

· Vers les neuf heures et demie du soir, deux groupes, l'un composé de durantistes, et où l'on remarquait notamment les deux frères Lambert, les trois frères Bonafos et Philippe Estève; l'autre, composé de pereiristes, et dans les rangs duquel se trouvait Bénezet, dit la Galine, se prirent violemment de querelle sur la voie publique, au milieu du village de Toulouges. M. Barrère, adjoint au maire, revêlu de son écharpe, accourut pour maintenir l'ordre, mais au même instant un renfort de pereiristes, qui étaient à boire dans la cave du nommé Vidal, avertis par un enfant qu'on paraissait devoir en venir aux mains, survinrent armés de bâtons et ayant à leur tête Vidal, Pons et Estrade. Leur arrivée fut le signal d'une lutte générale; les uns armés de bâtons, les autres de poignards et de stylets (que les habitants du pays n'ont que trop de propension à porter, surtout en temps de troubles); les autres, enfin, de haches, qu'on leur voyait brandir dans la soule, frappèrent à tort et à travers ceux de leurs adversaires armés ou désarmés, premiers acteurs de la scène, ou survenant, qu'ils rencontraient en face d'eux.

» Joseph Mascle, pereiriste, fut tué sur le coup; il avait recu quatre coups de poignard à la têle, à la poitrine et dans la région ombilicale, le dernier ayant sans doute occasionné sa mort immédiate.

» Sébastien Bénezet, également pereiriste, mourut quelques jours après, le 25 janvier; il avait été frappé par un couteau ou poignard quatre fois à l'épaule, au dos et à la poitrine.

Joseph Bonafos père, durantiste, succomba le 31 janvier suivant, à un coup de bâton très-violent qu'il avait reçu sur la tête, et qui l'avait renversé, en lui laissant une large

» Joseph Solère, dit le Gall, pereiriste, reçut cinq blessures, coups de poignard et de stylet dus à deux armes dissérentes et qui l'ont atteint au cou, à l'épaule, au dos, et ensin à la fesse droite; ce dernier coup, dirigé contre le ventre, aurait infailliblement amené la mort sans un mouvement de conversion rapide opéré par la victime. Sa maladie a duré environ un

. Joseph Vidal, pereiriste, a été frappé à l'aide d'un couteau ou poignard à la partie inférieure gauche de la région dorsale; la plaie a donné lieu à une hémorrhagie considérable qui a nécessité la ligature d'une artère. Sa maladie s'est prolongée aussi pendant près d'un mois.

» Jeseph Bonafos fils, durantiste, a reçu dans la lutte plusieurs coups de bâton destinés

- Je vous aime toujours, Thérèse. Et vous?

- Je serai peut-être longtemps absent, m'atten-

Ils se serrerent silencieusement la main. Ils faisaient

ainsi le serment d'être l'un à l'autre. Leurs cœurs

n'avaient pas hesoin de s'expliquer autrement pour

s'entendre. Avant ce jour ils ne s'étaient jamais dit

qu'ils s'aimaient, mais ils l'avaient compris depuis

longtemps; leur amitié s'était insensiblement chan-

Julien partit. Il resta six ans à Paris, étudiant et

travaillant sans jamais connaître la fatigue; le sou-

venir de Thérèse et l'espoir de l'obtenir un jour lui

firent supporter patiemment les ennuis de son exil

(La suite au prochain numés o .

- Est-ce que je puis vous oublier?

- Oni, répondit la jeune fille.

drez-vous?

volontaire.

à lui donner la mort, mais qui ne lui ont causé que des contusions.

» Enfin, M. Barrère, adjoint, revêtu de ses insignes, a été frappé d'un coup de bâton par derrière et a été également atteint à la main, et M. Caneil, maire de la commune, a été saisi au collet, violemment heurlé et outragé par l'un des principaux acteurs de la scène.

» L'instruction s'est attachée à déterminer avec soin la part prise par chacun dans les trois meurtres et dans les trois tentatives de meurtre ainsi constatés, et, enfin, dans les violences exercées contre le maire et l'adjoint de la commune. Voici, en résumé, quels sont les résultats de ces recherches:

» Meurtre de Joseph Mascle. - Deux témoins » Jacques Mascle et Jacques Pejouan, avaient entendu depuis de longues années Joseph Lambert, accusé, proférer des menaces contre Joseph Mascle, son parent, pour des causes d'ailleurs peu importantes, et en dernier lieu, notamment, depuis que Joseph Mascle s'était montré parmi les pereiristes, Joseph Lambert avait laissé échapper ces mots : « Je serais fâché de mourir sans avoir trempé les mains dans son sang. . Il n'a que trop tenu parole, puisque trois témoins, Solé, Bénézet et Antoine Barrère l'ont vu dans la lutte frapper Joseph Mascle d'un coup de poignard au ventre. Or, c'est précisément à cette partie du corps qu'a été constatée la principale blessure de la victime, celle qui paraît avoir amené la mort immédiate.

» Meurtre de Sébastien Bénézet. - Sébastien Bénézet, au bruit de la querelle, était sorti sans armes de sa maison; il a affirmé, avant de mourir, soit aux magistrats, soit à sa famille, que c'était Joseph Bonafos fils, accusé, qui l'avait frappé de quatre coups de poignard à la poitrine et au dos. Sa déclaration est corroborée par celle d'un témoin, François Sarrales, qui a vu, en effet, Joseph Bonafos fils, poursuivant Sébastien Bénézet et lui donnant plusieurs coups de poignard dans le dos. Ce témoin a donné, d'ailleurs, sur la manière dont ces coups étaient portés, des détails qui sont complètement en harmonie avec les observations faites sur les blessures de la victime par les hommes de l'art.

* Meurtre de Joseph Bonafos père. - Bonafos père ayant d'abord paru sans armes sur le seuil de sa porte, s'arma d'un bâton en voyant l'ardeur de la lutte. Mais tandis qu'on cherchait à le lui arracher, il reçut par derrière, à la tête, un coup de bâton violent, aux suites duquel il a succombé, ainsi qu'il a été dit plus haut; son fils, Guillaume Bonafos, a affirmé, dès le principe, que c'était Bénézet, dit Galine, accusé, qui avait frappé son père et cette affirmation a été coroborée par le témoignage du jeune Joseph Lambert, âgé de treize ans, témoin désintéressé, qui a vu, en effet, Galine porter un coup violent.

» Tentative de meurtre sur Joseph Solère. --Joseph Solère affirme que les nombreuses blessures qu'il a reçues lui ont été faites par Joseph Bonafos fils, accusé, et Antoine Lambert, également accusé, qui, tous deux de concert, l'un armé d'un poignard, l'autre d'un stylet, se sont précipités sur lui pour attenter à ses jours et l'ont frappé à plusieurs reprises. Un témoin oculaire, Martin Mascle, appuie cette affirmation: il les a vus ensemble, en train d'assaillir Joseph Solère.

. Tentative de meurtre sur Joseph Vidal. -Vidal a été atteint d'un coup de poignard dans le dos; c'est Joseph Bonafos, accusé, qui est désigné par l'information comme lui ayant porté le coup.

» Tentative de meurtre sur Joseph Bonafos fils. - Vidal, accusé, était sorti de sa cave armé d'un bâton; il en a porté plusieurs coups à Bonafos fils, et l'a ainsi poursuivi jusqu'à sa maison, où celui-ci s'est renfermé.

» Telles sont rapidement indiquées, les charges relevées à l'occasion des trois meurtres et des trois tentatives de meurtres comprises dans l'information.

» Mais indépendamment de ces charges personnelles à certains des accusés, une question

oncle.

Le bon curé fut attéré par cette déclaration.

- Tu ne veux pas être prêtre, reprit-il, que veux-tu donc être?
- Medecin; mais tu ne sais pas combien il faut
- J'etudierai, mon oncle. Dans huit jours vous deviez me conduire au seminaire, conduisez-moi au

en branlant la tête; il veut être medecin, que sa volonte soit faite. M. Down

Il y resta deux ans et demi, pendant lesquels il ter-

Il alla voir Thérèse. Elle avait perdu sa mère

- Je n'ai que deux mois à passer à Villebelle, lui dit Julien, je vais partir pour Paris.

- Serait-il vrai , Julien ? et pourquoi ?

- Parce que je ne veux pas être prêtre, mon

- Medecin.

étudier pour cela.

Il ne faut compter sur rien, se dit l'abbé Prognot

Huit jours après, Julien entrait en effet au college. mina ses classes. Il revint à Villebelle avec les diplômes de bachelier ès-sciences et ès-lettres.

depuis peu; ils s'embrasserent et pleurèrent ensemble.

- Je le sais, répondit la jeune fille. 2 de monte font de mande

- Eh bien? - Je n'irai pas au séminaire, ai , 12400 .4 .4

- Mon oncle, j'ai bien reflechi sur ce que vous

de complicité plus large doit les embrasser tous. La présence en armes d'un certain nombre d'hommes d'un parti, jouant tous un rôle actif dans une lutte contre le parti adverse, constitue par elle-même aide et assistance pour ceux de la même opinion qui veulent se porter à des actes aussi coupables que ceux qui viennent d'être spécifiés. Il est bien certain, en effet, que les entreprises criminelles des plus audacieux trouvent un secours et un appui considérable dans l'action simultanée des hommes qui, les armes à la main, soutiennent la même cause qu'eux et combattent les mêmes adversaires.

» Or, dans le parti durantiste, l'information établit que les deux frères Lambert, les trois frères Bonafos et Philippe Estève étaient armés soit de poignards ou stylets, soit de haches, et qu'ils se sont tous mêlés activement à la lutte contre les pereiristes. Ces individus doivent être considérés comme ayant pris part tous les six à chacun des faits mis à la charge de l'un d'entre eux; à savoir, l'un d'eux comme auteur principal, suivant les circonstances expliquées plus haut pour chaque fait, et les autres comme complices pour aide ou assistance. La même observation s'applique, pour tous les faits mis à la charge des pereiristes, aux nommés Jacques Bénézet, Vidal, Pons et Estrade, qui, dans ce parti, ont pris tous quatre, armés de bâtons, une participation directe et énergique à la rixe. C'est ainsi qu'une complicité générale et réciproque pour les actes coupables de chaque parti, comprend les dix accusés retenus en cause.

» Concurremment avec les crimes qui pré-

cèdent, deux délits de voies de fait et outrages envers l'ajoint, arrivé le premier sur les lieux de la scène, et envers le maire qui ne tarda pas à s'y rendre, tous deux revêtus de leur écharpe, et agissant dans l'exercice de leurs fonctions, out été aussi relevés.

» C'est l'accusé Jean Pons qui doit répondre devant la justice du coup de bâton porté à M. Barrère, adjoint, au moment où il cherchait à maintenir l'ordre, et c'est l'accusé Bénézet, dit Galine, qui a saisi au collet M Caneil, maire de la commune, et qui l'a secoué avec violence en lui disant : « Bavard, c'est toi qui es cause de tout, »

» Enfin il convient d'ajouter que plusieurs des accusés ont de mauvais antécédents judi-

Après la lecture de l'acte d'accusation, il a été procédé à l'interrogatoire des prévenus.

Un grand nombre de témoins sont appelés par le ministère public et les prévenus.

Nous ferons connaître le résultat de cette affaire.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1865.

Le mercredi 24 août 1864, à une heure de l'après midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant

l'année 1865.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 juillet 1864. Le Maire, Député au Corps Législatif, LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession). demeurant à , faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1865, aux époques qui me seront indiquées, tout le pain, en quelque quantité et en quelque qualité que ce soit, dont l'administration me fera la demande, au prix de (indiquer le prix en toutes lettres) le kilogramme de pain de 3° qualité.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le

(Signature.)

Nota. - Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée.

Mª Guichard, COUTURIÈRE EN CORSETS, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son établissement au rez-de-chaussée de la maison qu'elle habite, place du Marché-Noir, 7, et qu'elle a ajouté à sa fabrication de

corsets sur mesure, en tous genres, les corsels de Paris et les corsets sans couture, ainsi qu'un assortiment de jupons et de crinolines; elle tient également toutes les fournitures qui en trent dans ces deux sortes de confections.

Une vraie bonne fortune vient de mettre à la fois sous nos yeux deux œuvres dont le mérile exceptionnel nous fait une obligation de les signaler tont spécialement à nos lecteurs. Nous les recommandons d'autant plus instamment, que les goûts les plus difficiles seront pleine ment satisfaits après la lecture du Douanier de mer, par Élie Berthet (1 volume, 2fr. 50, franco; Paris, BRUNET, editeur, rue Bonaparle 31; départements, les principaux libraires); ou après celle de la Bourgeoise d'Anvers, par Constant Guéroult (Même prix, même éditeur, mêmes libraires).

Signés de ces deux noms aimés, ces deux romans, parus d'hier seulement, ne peuvent qu'être bien accueillis. Nous n'analyserons pas le roman de M. Elie Berthet parce que ce serail déflorer l'intérêt que chacun puisera dans la lecture de ce livre; d'ailleurs le nom de M. Berthet veut dire : œuvre d'élite et succès. Quant à M. Guéroult, son roman se distingue par une action si énergique, que nous le recommandons entre tous à ceux qui aiment les fortes émotions. Les passions et les sentiments les plus naturels à l'homme sont évoqués avec tant de vérité que l'on se meut, que l'on respire, que l'on vit soi-même au mileu du drame émouvant que l'habile romancier déroule sous les yeux de son lecteur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863. savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

AWIDINIDIRID

A L'ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M' DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche 28 août 1864, à midi, 1º 2043 pieds de SAPINS, âgés

de 40 ans environ :

2º Et 5 hectares 27 ares environ de de BOIS-TAILLIS, essence de chêne, ágés de 10 ans.

Le tout complanté sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

Pour voir les bois, s'adresser, au château du Bellay, au sieur Drussé régisseur, et, pour tous renseignements, audit M. DENIEAU, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M. LOISELEUR, notaire à Neuille.

VECTO DE DE A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-aprés désignés,

Situés communes de Brain-sur-Allonnes, Allonnes et Vivy, dépendant de la succession de Mme veuve OLIVIER.

Commune de Brain sur-Allonnes.

1º Un morceau de vignes, situé au quartier des Arthuis, contenant 58 ares 26 centiares, porté au plan cadastral sous le n° 479, section D, joignant aux nord et couchant le chemin de Brain à Allonnes, au midi les représentants Chapin.

2º Un autre morceau de vignes situé au même quartier, contenant 53 ares 58 centiares, porté au plan cadastral sous le nº 527, section D, joignant au couchant Sirotteau-Lemesle, au levant le chemin de Brain

et M. Lehoux-Sebille. 3º Un autre morceau de vignes, situé au même quartier, contenant 59 ares, porté au plan cadastral sous le nº 531, section D, joignant au midi le chemin de Brain et au couchant Vallée ou son représentant.

Commune d'Allonnes.

4º Un morceau de vignes, nommé les Châteliers, contenant 26 ares 8 centiares, porté au plan sous les nº 509, 510, 511, section F, joignant au levant Chevé et au couchant Milsonneau.

5° Quatre-vingt douze ares de pré, dans la prairie du Chapil, ou le Grand-Marais, portés au plan sous le nº 222, section L, joignant au levant Girard-Joly et au couchant Pierre Harrault.

6º Une parcelle de pré, dans la prairie Brunet, portée au plan cadastral sous le nº 263, section G, contenant 8 ares 50 centiares

7° Une parcelle de terre, située dans la Haute-Prée, contenant 12 ares 70 centiares, portée au plan sous le nº 548, section G. joignant au levant Bouju et au midi Mme Ra-

8° Un morceau de terre, situé dans les Prés-Perrault, contenant 1 hectare 26 ares, porté au plan sous le nº 577, section G, joignant an levant Hersard-Joly, au midi Edonard Girard et au couchant Auguste Renard.

9° Un morceau de terre, nommé la Gagnerie, près le bourg d'Allonnes, contenant 43 ares 30 centiares, porté au plan sous le nº 315, section G, joignant au levant Mahée et Moriceau, au couchant Lecomte.

Plus un chemin, près ce morceau de terre, d'une largeur de cinq metres.

Commune de Vivy.

10° Un pré, situé dans les Boués, clos de fossés, contenant 1 hectare 61 ares, porté au plan cadastral sons le nº 711, section D.

11° Et une parcelle de terre, située près Nazé, contenant 13 ares 74 centiares, portée au plan cadastral sous le n° 644, section F.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M' Loiseleur, notaire à Neuillé.

A PLODUJE ME

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. Plé, commissairepriseur, ou à M. Rossignol, proprié-(372)taire à Pocé, près Saumur.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.



TRES-BEAU JARDIN

De 30 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M' TOUCHALEAUME, notaire. (295)

AVENDRE

CONT. AND INC. COD WILLIAMS

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor Morin, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VIENIDER IT

Une TRES-JOLIE CHIENNE COU-CHANTE, race anglaise, parfaite ment dréssée, âgée de 3 ans.

S'adresser à M. Levêque-Chauveau à Coutures. (373)

A VENDRE

UN TRÈS - BEAU CHIEN couchant, âgé de trois à quatre ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

Construction de Machines A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES. Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, trans-

missions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages. outils mécaniques.

H. GAULTIER,

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers, Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIERE, Grand'Rue, nº 9, Saumur.

ALOUDER

PRÉSENTEMENT.

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à Mme RAGUIDEAU.

ALVIS.

Un bon comptable, employé depuis 10 ans chez un notable-commerçant de Paris, voudrait trouver à Saumur, un emploi de comptable, dans une administration, ou de teneur de livres, - chargé de la vente, - chez un commercant.

Excellentes références.

Ecrire à M. A. Joly, 11, Petite rue Taranne, Paris.

Une personne désirant se retirer des affaires, pour cause de santé, cèderait son industrie, qui peut rapporter un bénéfice considérable. Garantie de succès. - Cette industrie est brevetée.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un emploi de régis-Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années

de stage dans le notariat. S'adresser au bureau du journal,

(367)BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 13 AOUT.						BOURSE DU AOUT.						
au comptant.	Deri	40.00	На	usse.	Ba	isse.	Dern		На	usse.	Baisse		
3 pour cent 1862	66	40	n	0.5))))	66	35	D	10	, n		
4 1/2 pour cent 1852	95	n	>>	1))	1)	n	95))	·))	-))))		
Obligations du Trésor	437	50	3)))	.))	g n	437	50	in	1)	9)		
Banque de France	3380))	n))	10	- 10	3390	,))))	5	1)		
Crédit Foncier (estamp.)	1210	"	20	OL,	5))	1215	1)	10	n))		
Crédit Foncier, nouveau.	1220	- 1)-	10	b	n))	1220))	1)	0)))		
Crédit Agricole	745))	1)	1)	1))))	745))))))))		
Crédit industriel	765	1)	10	. n))	10	755))	2	50))		
Crédit Mobilier	1017	50	6	25))	1))	1011	25	3	75	"		
Comptoir d'esc. de Paris	995	1)	10	10	"))	n	985	1)	2	50))		
Orléans estampillé)	882	50	13	» »	2	50	885	1)))))))		
Orléans, nouveau	785	33	10))	9	1)	785)) i	»))	0		
Nord (actions anciennes)	982	50	2	50	1))	10	980))))))	9		
Est	491	25	1	25))	10	490	0 00	2	50	1)		
Paris-Lyon-Méditerranée.	922	50	2	50))		920	-))	7	50	0		
Lyon nouveau	926	25	2	50))	10	923	75	7	50))		
Midi	643	75	3	75	1)))	640))))))	10		
Ouest	520))	5	33	0))	515	1)	1)))	0)		
C'e Parisienne du Gaz	1660	, 1)	1 10	0)))))	1660))))	0	7 5		
Canal de Suez	470))	n))	20	19	470	1)))	n=))		
Transatlantiques	562	50	3	75	1)	»	558	75	1)	. 0	2 5		
Emprunt italien 5 0/0	68	30	1)	1)	10		68	30	n	30))		
Autrichiens	427	50))	9)	1	25	428	75	3	75	0		
Sud-AutrichLombards.	536	25	10	·))	3	75	540	. 10	1	25	b 1		
Victor-Emmanuel	350	10))	, ,,	1)	»	350	. 10	1	25	n		
Russes))-))	1)	n	30	10))	10))	0	D		
Romains	338	75	1	25))	1)	337	50	b	0	1 2		
Crédit Mebilier Espagnol	617	50	5	"	. 30	.))	612	50	0	. ,))	2 5		
Saragosse	515))	5))	. 19	3)	510	1)	2	50	n		
Séville-Xérès-Séville !	446	25	D	»	1))	n	446	25	10	10	10		
Portugais	302	50	2	50	0			w	- 19	p	n n		

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

302	50))	» [))	» 11	302	501	n .))	1 »
292	50 1))))))	0	292	50	-10	22	10
290	D 1))	»))	0	291	25))))	>>
287	50))		0)	»	287	50))))	D
285	»	3)	n))	w	285	»	1)	1)	n
290	n))	» l))	19	287	50	10	10	1))
	292 290 287 285	292 50 290 » 287 50 285 »	292 50 » 290 » » 287 50 » 285 » »	292 50 » » 290 » » » 287 50 » » 285 » » »	292 50 » » » 290 » ° » » » 287 50 » » » 285 » » » »	292 50	292 50	292 50	292 50	302 50 n n n n 302 50 n n n 292 50 n n n 292 50 n n n n n 292 50 n n n n n n n n n 292 50 n n n n n n n n n n 292 50 n n n n n n n n n n n n n n n n n n

phusger, size of at Saumur, P. GODET, imprimeur, us sig itula at